

?Expliquez la philosophie du sermon de mariage

<"xml encoding="UTF-8?>

Question 

le mariage signifie le consentement mutuel entre les deux parties. A partir de là, que signifie alors, le sermon de mariage? Comment les relations entre deux personnes deviennent ainsi licites avec la prononciation de quelques mots et les liens du mariage n'auront pas lieu sans ces mots?

Résumé de la réponse

Dans l'optique et la vision de l'Islam, les liens du mariage sont un pacte sacré, pour créer une famille qui est naturellement la base d'une société. Les liens du mariage produisent autres des effets juridiques, des effets nombreux dont la satisfaction des besoins sexuels, la procréation, la survie des générations et de l'humanité, mais aussi, la paix et le calme intérieur, la tempérance, le renforcement des liens affectueux et de nombreux autres points positifs. L'établissement d'un tel acte sacré n'est possible que par des règles, des rituels et des conditions stricto sensu, érigées par le Très Haut, dont et notamment la rédaction du sermon de mariage avec un vocabulaire propre à lui (qu'indiquent les Traités de pratiques religieuses). En tant que Législateur, Dieu le Très Haut, accorde beaucoup de valeur, d'importance et de crédit audit vocabulaire et fait savoir que sa rédaction fait partie de la cause des liens matrimoniaux entre les deux époux. Le mariage (Nikah) ne signifie pas le consentement mutuel entre les deux parties, mais le consentement des deux parties à l'une des conditions indispensables et nécessaires des liens du mariage qui doit accompagner les autres clauses du contrat de mariage notamment la rédaction du sermon de mariage, afin que ces liens soient prononcés en bonne et due forme dans le cadre de la charia en respectant les règles de la religion.

Les liens du mariage fait partie des grandes entreprises ou de grands projets qui appellent à "l'engagement" et à "l'obligation". Il est, partant, clair que les personnes sages utilisent le contrat lorsqu'elles se lancent dans les grandes entreprises et ne se contentent pas

uniquement du seul consentement entre les parties, car en lui seul, disent-elles, le consentement entre les parties ne garantit pas l'engagement de la responsabilité.

Elles estiment que la stabilisation et la garantie des engagements se réalisent dans le cadre d'un contrat.

Réponse détaillée

En premier lieu, il convient de rappeler ici, l'importance ainsi que les effets du mariage (Nikah) :en Islam

Dans l'optique de l'Islam, les liens du mariage sont un pacte sacré, pour créer une famille qui est naturellement la base d'une société. Les liens du mariage produisent des effets nombreux dont la satisfaction des besoins sexuels, la procréation, la survie des générations et de l'humanité, mais aussi, la paix et le calme intérieur, la tempérance, le renforcement des liens affectueux, la sauvegarde de la religion. Le saint Coran dit au sujet des liens du mariage que: " Parmi Ses signes est d'avoir créé, de vous, pour vous, des femmes, afin que près d'elles vous trouviez l'apaisement; il a établi entre elles et vous l'affection et la bonté. En cela, il y a des signes à faire connaître Dieu pour ceux qui réfléchissent".[1] Le noble Prophète de l'Islam, le vénéré Mohammad (que le salut de Dieu soit sur lui et sur ses descendants) a dit à propos des liens du mariage que : " L'Islam considère le mariage comme l'institution la plus importante et la plus appréciée par le Très Haut".[2]

Dans ces deux formes (temporaire et permanent) le mariage nécessite l'établissement d'un contrat. Au sens propre du terme le mot "aqd" (contrat en arabe - ndlr) signifie 'nœud' et 'nouer'. Dans l'expression et au sens plus large, le mot désigne le lien qui s'établit entre deux ou plusieurs personnes et selon lequel lien, chacune des parties s'engage et s'oblige vis-à-vis des autres. [3]

Le noble Coran rend obligatoire l'exécution des pactes dûment constitués pour tous les croyants et fidèles, avec cette phrase: " Croyants remplissez vos engagements".[4]

Les formes constituant et établissant un contrat se traduisent notamment par la rédaction d'un

acte et d'un prononcé avec un vocabulaire propre.

Le contrat de mariage consiste à établir un lien matrimonial entre un homme et une femme dans le cadre duquel, les droits, les engagements et les obligations des deux époux sont clairement, définis.

Mais au sujet de la question de savoir la nécessité du contrat, il faut dire que les personnes sages utilisent le contrat lorsqu'elles se lancent dans les grandes entreprises et ne se contentent pas uniquement du seul consentement entre les parties, car en lui seul, disent-elles, le consentement entre les parties ne garantit pas l'engagement de la responsabilité. Elles estiment que la stabilisation et la garantie des engagements se réalisent dans le cadre d'un contrat. C'est la raison pour laquelle, le mariage qui est considérée comme une grande entreprise engageant des responsabilités, des devoirs et des obligations pour chacun des époux, doit être prononcé suivant des règles et des rituels particuliers, notamment la rédaction du sermon de mariage, afin que celui-ci soit prononcé en bonne et due forme dans le cadre de la charia et suivant les règles érigées par le Législateur -Dieu- (rapportées dans les Traités de pratiques religieuses).[5] Le mariage ne signifie pas le consentement mutuel entre les deux parties, mais le consentement des deux parties à une de ses conditions indispensables qui doit accompagner les autres clauses.

En ce qui concerne l'importance accordée au prononcé du sermon du mariage il faut souligner que Le Très haut a fait de la rédaction du sermon de mariage avec un vocabulaire propre dont font parties 'la sollicitation et l'acceptation' qui sont l'une des conditions essentielles de la formation du mariage. En réalité, le Très Haut a donné une âme, mais aussi du crédit et de la valeur à des mots sacrés grâce au mariage pour nouer des liens matrimoniaux entre un homme et une femme et rendre licites leurs relations. La lecture du sermon de mariage en indiquant ses clauses (l'intention, la volonté de se marier, le caractère sérieux des liens du mariage, etc) ainsi qu'en rappelant les effets bénis que produit le Nikah, n'est pas du tout la prononciation de quelques mots ordinaires qui se suivent les uns après les autres. Il s'agit de la lecture et de la rédaction du sermon du mariage. Un tel acte produit des effets juridiques qui s'ajoute et complète le consentement mutuel qui n'est pas une fin en soi. Le consentement mutuel ou encore des gestes d'approbation seuls ne suffisent pas à officialiser les liens du mariage. Il faut aussi le prononcé et la rédaction du contrat de mariage, sauf peut-être pour des sourds et des malentendants qui n'étant pas capables de prononcer le sermon du mariage

peuvent faire savoir leur acceptation par des gestes d'approbation, avant la rédaction écrite du sermon de mariage.[6]

[1] - La sainte sourate 'les Byzantins', 21.

[2] - Wasael ush-Shia, vol.20, p.14.

[3] - Cf, le dictionnaire des connaissances islamiques; le vocabulaire coranique; le mot 'Aqd'.

[4] - La sainte sourate 'la nourriture céleste', 1.

[5] - Cf question n° 1238 (site 1225) : les conditions du mariage temporaire

[6] - Tahrir al-Wasileh, p.246: pour les muets l'acceptation se fait par des signes et des gestes
d'approbation